

Décision

Générale

colonial

Décision n° 160 5 février 1953

n° 160 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date de publication
5 février 1953

Date du numéro
1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « M. Saurin, Comptable contractuel, de retour de congé est remis à la disposition du Chef du Bureau des Finances, pour compter du 22 décembre 1952 de son arrivée à Djibouti, en remplacement numérique de M. Clavies, appelé à d'autres fonctions » Lire: « M. Saurin, Comptable contractuel, de retour de congé, est remis à la disposition du Chef du Bureau des Finances, pour compter du 26 décembre 1952, date de son arrivée à Djibouti, en remplacement numérique de M. Clavies, appelé à d'autres fonctions. (Le reste sans changement.) »